



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2020

CONVOCATION : 02 NOVEMBRE 2020

AFFICHAGE : 02 NOVEMBRE 2020

PRESENTS : KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, DEBIEVE Pascal, CANTENEUR Bruno, LACRESSE Bernard, PELTRE Béatrice, POIREL David, RELTIENNE Guillaume, SCHOLZ Laurent, SEYBOLD Christophe

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES : AUBERT Gwenola, excusée, pouvoir à KIRSCH Michèle

POUVOIR : 1

MEMBRES AYANT DELIBERE : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : PELTRE-ZEIMET Béatrice **20 H 30** : Madame le Maire ouvre la séance.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que par la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, la Communauté de Communes du Sânon devient automatiquement compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, au 1^{er} janvier 2021.

Cependant, les communes peuvent s'opposer à ce transfert automatique si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Sânon.

REFECTION CHEMIN DE LA RUE DES VERGERS

Le chemin de la Rue des Vergers est à refaire en partie. Deux devis ont donc été demandés. L'un à l'Entreprise THIRIET et l'autre à l'Entreprise ROBINET pour exactement les mêmes travaux.

La comparaison des deux devis fait apparaître une différence d'environ 4 000 €/TTC.

Le Conseil Municipal décide donc de confier ces travaux à l'entreprise la moins disante, soit l'Entreprise THIRIET. Des demandes de subventions vont être déposées.

POUBELLE DU CIMETIERE

Depuis l'enlèvement de la poubelle du cimetière, suite aux nouvelles consignes de tri, de nombreuses incivilités sont constatées.

Des pots et des fleurs fanées ont été retrouvés à plusieurs endroits dans le cimetière.



Pour remédier à cette situation, le Conseil Municipal a décidé qu'un panneau explicatif sera posé à chaque entrée du cimetière.

UN MASQUE POUR TOUS

Afin de mieux protéger la population face à l'épidémie de COVID-19, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a lancé l'opération « Un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ». Il a proposé aux communes en avril 2020, l'achat groupé de masques réutilisables confectionnés par une entreprise nancéienne, au coût maximum de 2,30 € TTC, avec une prise en charge de 50 % dans la limite de 1 masque par habitant et 50 % par la commune.

Le Conseil Départemental demande maintenant à la commune d'ARRACOURT de délibérer et de procéder au remboursement de la somme de 165,10 € qui lui est due.

Le Conseil accepte de verser la participation de 165,10 € au Département de Meurthe-et-Moselle pour l'achat de 250 masques.

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a créé en décembre 2018, la Société Publique Locale IN-PACT GL, destinée à prendre en charge les missions dites facultatives.

Cependant, en décembre 2019, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a relevé des irrégularités dans les statuts de ladite SPL.

De ce fait, le CDG a décidé de mettre en place une mesure conservatoire et de réintégrer les activités de la SPL, à l'exception du RGPD.

Cette décision nécessite de signer de nouvelles conventions sous l'appellation « IN-PACT GL missions facultatives du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les nouvelles conventions du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, relatives aux missions facultatives.

COLIS ET REPAS NOEL 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, les membres du Conseil Municipal ont décidé cette année de ne pas inviter les personnes âgées de plus de 70 ans (37 personnes sont concernées), à partager un repas de fin d'année comme il est de coutume de le faire.

En revanche, il leur sera proposé de choisir entre un repas livré à domicile préparé par M. Philippe VERDENAL, traiteur à EINVILLE ou un panier garni composé par le GAEC du FROID PERTUIS de RECHICOURT-LA-PETITE.

Une information avec coupon-réponse à retourner en Mairie sera adressée à chaque personne concernée. Les conjoints n'ayant pas atteint l'âge requis peuvent, moyennant participation, recevoir également un plateau-repas.

La date souhaitée de livraison des repas peut être fixée au dimanche 20 décembre 2020.



QUESTIONS DIVERSES

- Illuminations de Noël : Il est convenu de demander à l'Entreprise INEO de poser les illuminations de Noël dans le village. Les guirlandes seront installées au niveau de la Mairie, de l'école, du char et de l'église, ainsi que deux suspensions à chaque entrée du village.
- Porte-vélo de l'école : le porte-vélo qui est dans la cour de l'école est dangereux et à la demande de la Directrice, il sera enlevé.
- Eclairage public : les points lumineux n°7 et n°8 sont défectueux et doivent être signalés pour le prochain passage d'INEO.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Michèle KIRSCH,

A handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ARRACOURT' at the top, a central emblem, and '(M.-&M.)' at the bottom.